

GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

# Intégrer les principes de l’agroécologie dans la gouvernance alimentaire

26 February 2026

| 8 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS | |
|---|---|
| SDG1 | NO POVERTY |
| SDG2 | ZERO HUNGER |
| SDG3 | HEALTH & WELL-BEING |
| SDG8 | ECONOMIC GROWTH |
| SDG10 | REDUCED INEQUALITIES |
| SDG12 | RESPONSIBLE CONSUMPTION |
| SDG13 | CLIMATE ACTION |
| SDG15 | LIFE ON LAND |

| 18 GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORKS | |
|---|---|
| GBF1 | AREA PLANNING |
| GBF2 | ECOSYSTEM RESTORATION |
| GBF3 | 30% CONSERVATION |
| GBF4 | SPECIES PROTECTION |
| GBF5 | SUSTAINABLE HARVESTING |
| GBF6 | INVASIVE SPECIES CONTROL |
| GBF7 | POLLUTION REDUCTION |
| GBF8 | CLIMATE RESILIENCE |
| GBF9 | WILD SPECIES MANAGEMENT |
| GBF10 | AGRICULTURAL BIODIVERSITY |
| GBF11 | ECOSYSTEM SERVICES |
| GBF14 | BIODIVERSITY INTEGRATION |
| GBF16 | SUSTAINABLE CONSUMPTION |
| GBF18 | INCENTIVE REFORM |
| GBF19 | BIODIVERSITY FINANCING |
| GBF20 | CAPACITY BUILDING |
| GBF21 | KNOWLEDGE ACCESS |
| GBF22 | PARTICIPATION & JUSTICE |

| 5 GLOBAL ADAPTATION TARGETS | |
|---|---|
| GGA9D | ECOSYSTEMS |
| GGA9B | FOOD & AGRICULTURE |
| GGA9C | HEALTH |
| GGA9F | LIVELIHOODS |
| GGA9A | WATER & SANITATION |

L'agriculture et le système alimentaire mondial sont des facteurs clés de la perte de biodiversité. Ils sont responsables de 70 % de la consommation d'eau douce et de 90 % de la déforestation tropicale mondiale.

Outre l'épuisement des ressources en eau douce, la production alimentaire a entraîné une modification généralisée des réseaux fluviaux par les infrastructures agricoles (par exemple, les barrages d'irrigation), la conversion des zones humides à des fins agricoles et aquacoles, et la pollution. La perte d'habitats naturels due à l'expansion agricole menace plus de 80 % de toutes les espèces terrestres d'oiseaux et de mammifères menacées, tandis que la surpêche est la principale cause de la perte de biodiversité dans les écosystèmes marins. L'agriculture et les systèmes alimentaires contribuent également à un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La plupart des aliments produits aujourd'hui utilisent des quantités importantes de produits chimiques et de ressources (par exemple, engrais, pesticides, énergie, terres et eau), sont produits selon des pratiques non durables telles que la monoculture et le labour intensif, et entraînent la destruction d'écosystèmes vitaux tels que les forêts, les prairies et les tourbières. Parallèlement, on estime qu'entre 638 et 720 millions de personnes (soit 7,8 à 8,8 % de la population mondiale) souffraient de la faim en 2024. Deux milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, tandis qu'un nombre équivalent est en surpoids ou obèse. En outre, jusqu'à 40 % des aliments produits sont perdus ou gaspillés.

Parallèlement, les effets du changement climatique – notamment les températures extrêmes, les inondations, les sécheresses et la modification des régimes pluviométriques – réduisent déjà la capacité de nos systèmes alimentaires, en particulier dans les régions vulnérables au climat. Les coûts environnementaux, sanitaires et économiques cachés des systèmes alimentaires actuels sont estimés à près de 12 000 milliards de dollars par an et devraient passer à 16 000 milliards de dollars par an d'ici 2050.

Selon la définition de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), « l'agroécologie est la science et la pratique qui consistent à appliquer les concepts, principes et connaissances écologiques (c'est-à-dire les interactions et les explications relatives à la diversité, à l'abondance et aux activités des organismes) à l'étude, à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables. Elle inclut le rôle des êtres humains en tant qu'organismes centraux dans l'agroécologie par le biais de processus sociaux et économiques dans les systèmes agricoles. L'agroécologie examine les rôles et les interactions entre tous les composants biophysiques, techniques et socio-économiques pertinents des systèmes agricoles et des paysages environnants. »

La transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients peut contribuer à lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et à garantir la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour réussir cette transformation de nos systèmes alimentaires, les décideurs politiques, les praticiens et les autres parties prenantes doivent tenir compte des principes clés de l'agroécologie afin de l'intégrer dans la planification, la gestion et l'évaluation des politiques agricoles et alimentaires.

**Videos**

A whole community approach to restoring degraded pastures in Peru Peru

Helping Indigenous communities conserve land from intensive agriculture conversion in Brazil Brazil

Shade-grown coffee that supports nature in Mexico Mexico

Aggregating land to empower smallholders and improve production in Kenya Kenya

State policy to eliminate synthetic inputs u0026 create a farming system with multiple benefits in India India

Farming in harmony with nature to diversify products in Mexico Mexico

Food forests that don't pit agriculture against nature in the Netherlands Netherlands

## Mesures concrètes à mettre en œuvre

Si l'agroécologie repose sur des principes qui sont mis en œuvre de différentes manières en fonction des contextes locaux, les 10 éléments de l'agroécologie de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et

l'agriculture et les 13 principes de l'agroécologie du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition fournissent des orientations sur la manière dont les gouvernements peuvent mettre en œuvre l'agroécologie au niveau des politiques et des exploitations agricoles. Ces principes concernent la gestion agricole et écologique des systèmes agricoles et alimentaires, ainsi que certains principes socio-économiques, culturels et politiques plus généraux. En fonction du contexte politique local, les mesures suivantes, entre autres, peuvent être mises en œuvre pour opérationnaliser et intégrer ces principes agroécologiques :

- Diffuser et renforcer les connaissances en agroécologie :
    - Intégrer et généraliser les valeurs, les connaissances et les compétences en agroécologie dans les établissements d'enseignement (c'est-à-dire dans l'enseignement, les incitations à la recherche et les programmes d'études) : La transformation des systèmes alimentaires grâce à l'agroécologie nécessite de modifier les approches utilisées pour étudier, mesurer et évaluer les performances agricoles, et de passer d'une uniformité des indicateurs (souvent basés uniquement sur le « rendement » et la « productivité ») à une diversité d'indicateurs multidimensionnels afin de prendre en compte au moins trois dimensions fondamentales de la durabilité : socioculturelle, économique et écologique.
    - Encourager la co-création transdisciplinaire, participative et structurée de l'innovation en impliquant les agriculteurs, les organisations de petits exploitants, les peuples autochtones et d'autres parties prenantes aux côtés de spécialistes en écologie, sciences sociales, développement rural, sociologie, genre, santé communautaire et sciences politiques, afin de collaborer à la conception, à l'expérimentation, à l'évaluation et à la refonte de solutions, de reconnaître et de remédier aux déséquilibres de pouvoir dans les processus de création de connaissances, et de soutenir des partenariats véritablement inclusifs qui autonomisent les petits exploitants et leurs organisations. Il est essentiel de briser les cloisonnements institutionnels et de renforcer la réflexion systémique dans la recherche et la formation. Les cours interdisciplinaires au niveau du premier et du deuxième cycle universitaire devraient inclure des acteurs non universitaires. Les connaissances sur les innovations agroécologiques nécessitent des recherches qui combinent le « savoir-faire » et le « savoir-agir ».
    - Apporter un soutien au développement des programmes d'études agroécologiques dans les collèges et les universités, et favoriser les échanges entre les parties prenantes expérimentées et intéressées (issues de la recherche, de la société civile, des organisations donatrices et du secteur privé), en s'appuyant sur des initiatives émergentes telles que les projets du Réseau régional de recherche multi-acteurs sur l'agroécologie (RMRN) financés par l'UE en Afrique, qui encouragent la co-création, le renforcement des capacités et la collaboration multi-acteurs. La mise en place de réseaux décentralisés pour les études en agroécologie renforcerait davantage la pensée systémique et améliorerait les échanges entre les différents détenteurs de connaissances.
    - Aligner les services de vulgarisation sur les principes agroécologiques: réformer les systèmes de connaissances et de vulgarisation afin de mettre davantage l'accent sur la participation et l'apprentissage social (par exemple, l'apprentissage entre agriculteurs et les démonstrations à la ferme). Développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à faible coût (par exemple, la radio interactive, les médias sociaux, d'autres applications et vidéos) afin de toucher un large public, y compris les jeunes. La diffusion innovante de l'information peut renforcer les partenariats avec le secteur privé, les groupes d'agriculteurs, les bénévoles, les travailleurs sociaux et les jeunes entrepreneurs dans les systèmes de vulgarisation et de conseil. L'accent doit être mis sur la participation inclusive, le rôle central et le leadership des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des communautés locales.
    - La reconnaissance et l'interaction entre les connaissances traditionnelles et scientifiques comme fondement de l'agroécologie. La reconnaissance que les mouvements et réseaux d'agriculteurs, les ONG et les organisations de base des peuples autochtones et des communautés locales détiennent également un savoir-faire précieux et contribuent à la systématisation des connaissances, qui peut être amplifiée grâce au soutien des

universités, des experts et des instituts de recherche nationaux.

- La promotion des réseaux d'agriculteurs expérimentateurs, en particulier ceux qui préservent la biodiversité agricole et la conservation à la ferme, par le biais d'échanges de semences et de banques de semences.
- Promouvoir la synthèse, améliorer l'accessibilité et encourager l'utilisation des résultats d'études qui fournissent des preuves empiriques transdisciplinaires sur les divers avantages socioculturels, économiques, environnementaux, agronomiques et productifs de l'agroécologie aux niveaux national et local. Promouvoir les projets et les personnes qui se distinguent en combinant avec succès le monde universitaire, les connaissances traditionnelles, les approches inclusives et les composantes de recherche pratique qui apportent un bénéfice à la société.
- Sensibiliser les agents financiers afin de débloquer des crédits sur le terrain pour la production agroécologique en fournissant des preuves solides de la manière dont les risques sont réduits tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau territorial, et, en outre, de la manière dont cela garantit des rendements financiers.
- Développer des régimes d'assurance agricole adaptés aux cultures agroécologiques diversifiées, garantissant un partage équitable des risques.
- Fournir une assistance technique aux agriculteurs afin d'améliorer leur accès au crédit subventionné via le système bancaire, les coopératives de crédit ou le microcrédit.
- Soutenir la transition des agriculteurs conventionnels vers l'agroécologie grâce à des investissements non remboursables ou à des crédits subventionnés, adaptés au profil et aux besoins des agriculteurs.
- Soutenir le développement de mesures holistiques de la performance pour l'agroécologie et d'indicateurs permettant d'évaluer l'alignement des politiques sur les ODD, en s'appuyant sur l'outil d'évaluation de la performance agroécologique (TAPE) de la FAO, les travaux de plus en plus nombreux sur la « comptabilité des coûts réels » et d'autres indicateurs.
- Utiliser des méthodologies d'évaluation pour éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en matière d'agroécologie et démontrer comment l'agroécologie peut renforcer la résilience des écosystèmes et du climat tout en contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition (voirÉvaluer les impacts de l'agriculture et des systèmes alimentaires). Ces efforts de recherche devraient être accompagnés de campagnes de promotion visant à sensibiliser les décideurs politiques et le grand public aux résultats et conclusions de la recherche.

- Intégrer l'agroécologie dans les finances publiques :
  - Exploiter les grands mécanismes de financement en faveur de l'agroécologie (par exemple, les fonds du Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation, ainsi que le guide d'investissement AE de Biovision) en élaborant et en soumettant des propositions de financement pour des projets et programmes de recherche en faveur de la transition agroécologique.
  - Soutenir les bailleurs de fonds qui offrent une certaine souplesse dans la planification et le financement des programmes afin d'allouer des fonds à des projets et programmes agroécologiques, notamment en supprimant les obstacles au financement des phases ultérieures d'un même projet ou programme.
  - Mettre en place des mécanismes permettant de suivre, de mesurer et de garantir la transparence des flux d'investissement mondiaux et des subventions dans les systèmes alimentaires, y compris le financement de l'agroécologie (par exemple, en utilisant le cadre de l'Agroecology Coalition pour évaluer les portefeuilles des donateurs).
  - Veiller à ce que les instruments financiers permettent l'accès au capital (par exemple, la microfinance mobile, les plateformes de prêt entre particuliers et le financement participatif) qui transforme les pratiques fondées sur les principes agroécologiques pour

les agriculteurs (en particulier les petits exploitants, les femmes, les peuples autochtones et les jeunes), les organisations de producteurs, les fournisseurs d'intrants et les entreprises.

- Présenter et diffuser les meilleures pratiques en matière de financement de l'agroécologie, y compris les mécanismes de financement innovants existants qui soutiennent à la fois les initiatives locales/citoyennes et les efforts gouvernementaux visant à garantir une prise de décision participative et un suivi des projets.
- Repenser les formes traditionnelles de mesure de la réussite économique dans l'agriculture au profit d'approches alternatives qui tiennent compte de facteurs tels que la réduction des risques, les économies de coûts, la continuité des rendements et la diversification des revenus.
- Supprimer les subventions qui encouragent l'utilisation non durable des ressources naturelles, en particulier celles liées à la dégradation de l'environnement, telles que les engrais synthétiques et les pesticides, et mettre en place des incitations positives qui favorisent la transition vers des pratiques agricoles durables et agroécologiques. Augmenter les taxes/redevances adéquates sur l'utilisation des ressources limitées (par exemple l'eau) dans la production agricole.
- Introduireune tarification réelleet d'autres méthodes d'évaluation connexes (par exemple, la comptabilité des coûts réels, l'analyse du cycle de vie) afin de mieux prendre en compte les externalités liées à la production agricole. Voir Évaluation des impacts de l'agriculture et du système alimentaire.
- Réformer les politiques d'achats publics afin d'encourager l'adoption de pratiques agroécologiques, notamment en garantissant des prix préférentiels et des quotas d'achat minimums pour les produits biologiques et agroécologiques. VoirIntégrer une alimentation saine et durable dans les achats publics.

- Soutenir les marchés locaux/territoriaux :
  - Soutenir les marchés locaux, territoriaux et régionaux, les centres de transformation et les infrastructures de transport qui offrent des capacités accrues de transformation et de manutention des produits frais provenant des petits et moyens agriculteurs qui adoptent des approches agroécologiques et autres approches innovantes, et améliorer leur accès aux marchés alimentaires locaux et aux chaînes d'approvisionnement. Les villes jouent un rôle clé dans l'organisation de l'offre et de la demande de production agroécologique. Elles peuvent stimuler l'adoption de pratiques agroécologiques, offrir des incitations à la valeur ajoutée et créer des interfaces entre les agriculteurs et les consommateurs (telles que les marchés fermiers, les AMAP et les marchés spécifiques à certains produits), afin de prévenir le gaspillage et la perte alimentaires.
  - Renforcer les liens directs entre producteurs et consommateurs, fournir des équipements publics, des agents de vulgarisation, soutenir les associations et coopératives agricoles dans la mise en place de réseaux de commercialisation locaux solides et certifier les producteurs agroécologiques. VoirAméliorer l'accès équitable à une alimentation saine et durable.
  - Militer pour une rémunération équitable des agriculteurs et autres travailleurs du système alimentaire.
  - Amplifier les modèles commerciaux performants alignés sur les éléments et principes de l'agroécologie, tels que ceux soutenus par le CGIAR Food Systems Accelerator dans le cadre du programme Ukama Ustawi.

- Créer et renforcer des plateformes et des initiatives multipartites:
  - Construire et coordonner des plateformes permettant les interactions entre les agriculteurs et les autres parties prenantes et réseaux, notamment les gouvernements locaux, les investisseurs, les bailleurs de fonds, les institutions de recherche et de connaissances, et les consommateurs, afin de développer une conscience collective, une

identité et une capacité d'action autour des questions de gestion agroécologique.

- Organiser des dialogues multipartites inclusifs fondés sur des arguments fondés sur des données probantes et des connaissances traditionnelles afin de contribuer à rassembler différents points de vue, notamment ceux des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et d'autres personnes marginalisées.
- Soutenir le développement et le fonctionnement d'alliances ascendantes impliquant et responsabilisant les groupes d'agriculteurs, les chercheurs, les ONG et les mouvements sociaux, et utiliser ces alliances comme partenaires clés dans la production et le partage des connaissances.
- Promouvoir la collaboration Sud-Sud, les partenariats à long terme et les coalitions axés sur l'agroécologie, par exemple la coalition Agroécologie. L'appropriation locale et la participation significative des mouvements sociaux et des organisations paysannes sont tout aussi importantes.

---

# Mesures favorisant la gouvernance

Voir les mesures concrètes à mettre en œuvre

---

# Outils et guides pour la mise en œuvre

Les principaux outils et guides visant à soutenir l'intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire peuvent inclure :

## Outils

### Coalition pour l'agroécologie Outil d'évaluation et de suivi des financements en agroécologie (AFA)

Il s'agit d'un outil permettant d'évaluer les projets/initiatives/appels à propositions en fonction de leur soutien aux transformations agroécologiques, en notant leur contribution à la mise en œuvre de chacun des 13 principes de l'agroécologie.

**Lien :** https://agroecology-coalition.org/agroecology-finance-assessment-tool/

### Certification agroécologique Biovision pour les entreprises (ACE)

Permet aux utilisateurs de procéder à une évaluation préliminaire de la conformité d'une entreprise aux principes de l'agroécologie. Elle s'adresse aux investisseurs, aux financiers et aux entrepreneurs qui cherchent à identifier les entreprises agroécologiques. Les entreprises qui obtiennent une note suffisante peuvent passer à l'évaluation B-ACT plus approfondie (voir ci-dessous). L'évaluation doit donc être considérée comme une première sélection avant une analyse approfondie avec le B-ACT, plus complet.

**Lien :** https://www.biovision.ch/infopool/ace-agroecology-check-for-enterprises/

### Méthodologie de l'outil de critères agroécologiques (ACT) de Biovision

L'ACT s'appuie sur les 10 éléments de l'agroécologie définis par la FAO et les cinq niveaux de changement du système alimentaire identifiés par Gliessman.

**Lien :** https://www.biovision.ch/infopool/tools/act-agroecology-criteria-tool/

### Outil de critères agroécologiques pour les entreprises de Biovision (B-ACT)

Un outil permettant d'évaluer et d'identifier les entreprises agroécologiques inspirantes et prometteuses qui contribuent à la mise en place de systèmes alimentaires durables. Le caractère « inspirant » d'une entreprise se reflète dans son adhésion aux 13 principes de l'agroécologie, tandis que son caractère « prometteur » se reflète dans son modèle économique, ses activités génératrices de valeur et son évolutivité. Vous trouverez ici des exemples d'utilisation du B-ACT.

**Lien :** https://www.biovision.ch/infopool/b-act-business-agroecology-criteria-tool/

### Outil Biovision pour les critères agroécologiques au niveau des exploitations agricoles (F-ACT)

Un outil numérique d'aide à la décision qui permet aux agriculteurs d'identifier les moyens de rendre leurs exploitations plus efficaces, plus résilientes, plus équitables et, en fin de compte, plus agroécologiques. L'outil guide les utilisateurs à travers une série de questions afin de déterminer dans quelle mesure chacun des 13 principes de l'agroécologie se reflète dans les activités liées aux composantes pertinentes des systèmes agricoles et alimentaires. Une application de ce cadre peut être consultée ici.

**Lien :** https://www.biovision.ch/infopool/f-act-farm-level-agroecology-criteria-tool/

### Outil de planification et de gestion des risques climatiques pour les programmes de développement dans les systèmes agroalimentaires (CRISP)

Un outil interactif qui aide à la prise de décision concernant les considérations générales relatives aux risques climatiques pour la conception et la mise en œuvre de projets. Il s'adresse spécifiquement aux praticiens et aux chefs de projet dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Lien :** https://crisp.eurac.edu

### CFS 13 Principes de l'agroécologie

Ces principes ont été élaborés par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), qui fait partie du Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale. Ils visent à fournir un cadre complet pour transformer les systèmes agricoles et alimentaires afin d'améliorer la durabilité, la résilience et l'équité sociale. Ils soulignent l'importance d'utiliser les processus naturels, de réduire la dépendance vis-à-vis des intrants externes, de promouvoir la biodiversité et d'encourager la gouvernance participative dans la production alimentaire. L'objectif global est de créer des systèmes alimentaires qui soient non seulement durables sur le plan environnemental, mais aussi socialement justes et économiquement viables.

**Lien :** https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-14

### FAO Les 10 éléments de l'agroécologie : guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables

Il sert de cadre global visant à guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. Élaborés dans le cadre d'un processus multipartite entre 2015 et 2019, ces éléments mettent l'accent sur les dimensions écologiques et sociales essentielles à la promotion de pratiques agricoles résilientes.

**Lien :** https://openknowledge.fao.org/items/74156cdc-0000-4150-8b60-e06162a095c8

### Outil de la FAO pour l'évaluation des performances agroécologiques (TAPE)

Un outil complet qui vise à mesurer la performance multidimensionnelle des systèmes agroécologiques à travers différentes dimensions de la durabilité. Il fournit aux décideurs politiques et autres parties prenantes des preuves de la manière dont l'agroécologie peut contribuer à des systèmes alimentaires et agricoles durables. Il peut également fournir un cadre aux gouvernements et autres acteurs publics pour l'adaptation et la refonte des programmes de recherche et développement, des services de conseil rural et des programmes de vulgarisation.

**Lien :** https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/

## Guides

### Coalition pour l'agroécologie : relier les personnes, les terres, le climat et la biodiversité – Recommandations sur la route vers Belém

Ces recommandations ont été élaborées après les COP de la Convention de Rio en 2024 et en préparation de la COP 30 de la CCNUCC au Brésil. L'agroécologie est une approche prometteuse qui contribue simultanément aux objectifs de la CCNUCC, de la CDB et de la CNULCD. En adoptant une approche systémique de la transformation des systèmes alimentaires fondée sur les principes de l'agroécologie, les pays peuvent obtenir de multiples avantages socio-écologiques et économiques tout en respectant leurs engagements envers les Conventions de Rio.

**Lien :** https://agroecology-coalition.org/agroecology-connecting-people-land-climate-and-biodiversity/

### Renforcer les mesures en faveur de la biodiversité grâce à l'agroécologie : lignes directrices pour l'élaboration et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Ces orientations, lancées lors de la COP16 de la CDB à Cali, en Colombie, en octobre 2024, visent à intégrer l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal tout en renforçant la cohérence avec les objectifs internationaux tels que l'ODD 2 et les voies définies par le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires. Élaboré en collaboration par l'Alliance mondiale pour l'avenir de l'alimentation, la Fondation Biovision, le WWF International, l'Alliance internationale pour la biodiversité et le CIAT, ainsi que la Coalition pour l'agroécologie, il intègre les points de vue de diverses parties prenantes de 22 pays. Ce document est destiné aux points focaux nationaux des NBSAP et aux acteurs des systèmes alimentaires. Il propose des outils pour lutter contre la perte de biodiversité et promouvoir les approches agroécologiques.

**Lien :** https://futureoffood.org/wp-content/uploads/2025/07/Agroecology_NBSAP_Guidance.pdf

### Fiche d'information de la GIZ « Agroécologie – Des principes aux voies de transformation »

La fiche d'information donne un aperçu de la manière dont les 13 principes de l'agroécologie peuvent être utilisés pour tracer la voie de la transformation des systèmes alimentaires et agricoles. Elle compile cinq bonnes pratiques issues de projets de la GIZ en Inde, au Mali et au Mexique, ainsi que de deux programmes mondiaux en Afrique et en Asie sur les approches agroécologiques holistiques, par exemple les groupes d'entraide de femmes, les dialogues multipartites, l'aquaculture, l'emploi des jeunes en milieu rural et la protection de la biodiversité.

**Lien :**
https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2024-en-agroecology-from-principles-to-transformative-pathways.pdf

### GIZ sur le potentiel économique de l'agroécologie

Cette fiche d'information donne un aperçu du potentiel économique de l'agroécologie et montre que les systèmes agroécologiques peuvent être plus rentables que les systèmes conventionnels, selon le contexte. Les conclusions d'un projet exemplaire de la GIZ soulignent que l'agroécologie peut générer des avantages économiques.

**Lien :** https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-en-on-the-economic-potential-of-agroecology.pdf

### Programmes municipaux du PNUE pour l'agriculture urbaine et périurbaine : guide pour l'intégration de l'agriculture dans les processus d'urbanisme - Résumé

Ce guide a été élaboré en réponse aux demandes des municipalités brésiliennes qui souhaitaient bénéficier d'un soutien conceptuel et méthodologique en matière d'agriculture urbaine et périurbaine (AUP). Il met l'accent sur le rôle de l'AUP dans la résolution des défis urbains dans les domaines social, économique et environnemental, et décrit six étapes clés pour l'élaboration de programmes municipaux en matière d'AUP, depuis la mobilisation des parties prenantes et la définition des priorités jusqu'à la mise en œuvre, l'institutionnalisation et le suivi des progrès.

**Lien :** https://wedocs.unep.org/items/1d1cb39b-e1cb-461d-840e-fa240ac434e1

### L'agriculture urbaine comme moyen de promouvoir plusieurs objectifs de développement durable - Recommandations politiques du Panel international des ressources

Ce guide politique met en évidence les principales caractéristiques de l'agriculture urbaine dans une perspective de systèmes urbains-ruraux et propose une feuille de route pour l'élaboration de politiques adaptées au contexte qui favorisent les objectifs de durabilité tels que l'équité nutritionnelle, la santé environnementale, le développement économique et le bien-être communautaire.

**Lien :** https://wedocs.unep.org/items/db21472e-5390-4275-b461-6e4ddb13b6de

# Synergies

L'intégration des principes agroécologiques dans les cadres de gouvernance alimentaire peut permettre la transformation des systèmes alimentaires et contribuer aux objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité fixés dans l'Accord de Paris, le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF), tout en favorisant les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

## Avantages liés à l'atténuation des changements climatiques

L'intégration de l'agroécologie dans les systèmes alimentaires peut générer de multiples avantages en matière d'atténuation du changement climatique grâce à une évolution des pratiques agricoles, notamment :

- Séquestration du carbone grâce à des pratiques agroforestières. VoirMise en œuvre de systèmes agroforestiers.
- Les systèmes agro-sylvopastoraux et sylvopastoraux peuvent augmenter la séquestration du carbone et réduire les émissions générées par la production animale. VoirMise en œuvre de pratiques sylvopastorales.
- Le labour de conservation, les intrants biologiques et les cultures de couverture peuvent contribuer à séquestrer le carbone dans les sols. VoirSéquestrer le carbone dans le sol et améliorer la santé des sols dans les systèmes de culture.
- L'utilisation de sources de nutriments organiques et l'agriculture biologique permettent d'éviter l'augmentation des émissions d'oxyde nitreux par rapport à l'utilisation d'engrais azotés synthétiques.

## Avantages de l'adaptation au changement climatique

L'intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire peut renforcer la résilience des systèmes alimentaires face au changement climatique et contribuer directement aux priorités d'adaptation clés suivantes, définies dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale :

- **Objectif 9a (Eau et assainissement) :** Les méthodes agroécologiques améliorent l'efficacité de l'utilisation de l'eau grâce à la restauration de la santé des sols, au paillage et à la collecte des eaux de pluie. Elles réduisent la pollution de l'eau en minimisant le ruissellement des engrais synthétiques et des pesticides, protégeant ainsi les plans d'eau et les nappes phréatiques. Des sols plus sains retiennent davantage d'eau, ce qui réduit le risque de sécheresse et améliore la disponibilité de l'eau pour l'agriculture et les communautés, ce qui est essentiel pour l'adaptation au climat.
- **Cible 9b (Alimentation et agriculture) :** Les pratiques agroécologiques augmentent la productivité tout en réduisant les impacts environnementaux et la dépendance aux intrants chimiques. Cela garantit un approvisionnement alimentaire stable et sûr, même dans des conditions climatiques changeantes, et aide les communautés à atteindre la souveraineté alimentaire et à améliorer leur nutrition.
- **Objectif 9c (Santé) :** Les systèmes agroécologiques favorisent une alimentation plus saine en augmentant la diversité et la qualité nutritionnelle des aliments produits. La réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques diminue le risque d'exposition aux substances nocives pour les agriculteurs et les consommateurs. En favorisant les systèmes alimentaires locaux et en réduisant les distances de transport des aliments, l'agroécologie aide également les communautés à s'adapter aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, contribuant ainsi à la santé publique et à la sécurité alimentaire.
- **Objectif 9d (Écosystèmes) :** L'agroécologie contribue à restaurer les habitats naturels et à préserver les services écosystémiques tels que la pollinisation, la fertilité des sols et la séquestration du carbone. Les exploitations agroécologiques intègrent souvent des arbres, des haies et des zones humides, qui améliorent la connectivité et la résilience des paysages. Ces

pratiques favorisent la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques, les rendant plus résistants face aux facteurs de stress climatiques**.**

- **Objectif 9f (Moyens d'existence) :** L'agroécologie réduit la dépendance vis-à-vis des intrants externes coûteux et favorise les connaissances et l'innovation locales. Elle crée des sources de revenus diversifiées grâce à des systèmes agricoles mixtes et à des produits à valeur ajoutée. L'équité sociale est encouragée par la promotion de la prise de décision participative et de pratiques de travail équitables, ce qui se traduit par des économies rurales plus résilientes et plus inclusives.

## Avantages liés à la biodiversité

Les mesures prises dans le cadre de cette option stratégique peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs du KM-GBF, notamment :

- **Objectif 1 (Planifier et gérer tous les domaines afin de réduire la perte de biodiversité) :** La politique agroécologique pourrait être considérée comme une étape nécessaire et une approche politique prometteuse pour progresser vers cet objectif, car l'agriculture et les pratiques d'exploitation adoptées dans la production alimentaire sont reconnues comme des facteurs majeurs de perte de biodiversité. En intégrant les principes agroécologiques dans la gouvernance alimentaire, des politiques peuvent être conçues pour atténuer les menaces telles que la destruction des habitats et la pollution de l'eau et des sols.
- **Objectif 2 (restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés) :** les politiques alignées sur l'agroécologie jouent un rôle central dans la promotion de la restauration des écosystèmes en intégrant la productivité agricole aux efforts de restauration. Cette approche exploite le potentiel écologique et socio-économique des activités de restauration, favorisant ainsi une acceptation plus large parmi les décideurs politiques et les communautés locales.
- **Objectif 3** (**Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers) :** L'intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire peut réduire les tensions entre la production agricole et les objectifs de conservation en soutenant les zones tampons favorables à la biodiversité, les corridors écologiques et les moyens de subsistance durables dans et autour des zones protégées et des OECM.
- **Objectif 4 (mettre fin à l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre les humains et la faune sauvage) :** Les principes agroécologiques favorisent notamment la biodiversité et la santé des sols, en tant que stratégies visant à renforcer la résilience des systèmes agricoles alimentaires. L'intégration de cette approche dans les politiques alimentaires peut améliorer la biodiversité agricole en favorisant le maintien et la restauration de la diversité génétique au sein et entre les populations d'espèces sauvages, indigènes et domestiquées, notamment par la conservation à la ferme de variétés traditionnelles qui préservent le matériel génétique essentiel pour relever les défis futurs.
- **Objectif 5 (Garantir une exploitation et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages) :** En encourageant des pratiques qui respectent et protègent l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales, l'agroécologie favorise une approche holistique de la gestion des ressources qui minimise la surexploitation et réduit les impacts sur les espèces et les écosystèmes non ciblés. Cette approche met l'accent sur l'importance des connaissances locales et de la prise de décision participative, qui sont essentielles pour mettre en œuvre des stratégies de conservation efficaces et conformes aux principes écologiques. En outre, les pratiques agroécologiques peuvent atténuer le risque de propagation d'agents pathogènes en préservant la santé des écosystèmes, ce qui est essentiel pour prévenir les zoonoses.
- **Objectif 6 (Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact) :** En adoptant une approche écosystémique, l'agroécologie souligne l'importance de gérer les voies par lesquelles les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont introduites, réduisant ainsi le risque de leur implantation. Cette stratégie proactive comprend la mise en œuvre de pratiques qui renforcent la résilience des écosystèmes, telles que la promotion

de la biodiversité par la diversification des cultures et l'intégration d'espèces indigènes et de variétés/races adaptées localement (variétés locales) dans les systèmes agricoles. Ces méthodes peuvent contribuer à prévenir l'introduction d'EEE prioritaires et à réduire les taux d'introduction et d'établissement.

- **Objectif 7 (Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité) :** Les principes de l'agroécologie soulignent l'importance de réduire la dépendance à l'égard des intrants chimiques externes tels que les engrais chimiques et les pesticides, et de recycler afin d'améliorer l'efficacité des ressources. Ces deux approches ont le potentiel de réduire considérablement la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité. De nombreuses pratiques pourraient être encouragées au niveau de la gouvernance afin de concrétiser ce potentiel. Par exemple, la rotation des cultures, les cultures intercalaires et l'utilisation d'engrais biologiques pourraient améliorer le cycle des nutriments et la santé des sols, réduisant ainsi le ruissellement excessif de nutriments dans les cours d'eau. De plus, les stratégies de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) diminuent la dépendance à l'égard des produits chimiques nocifs en utilisant des moyens de lutte biologiques et la résistance naturelle aux ravageurs. En outre, les pratiques agroécologiques encouragent la réduction et le recyclage des déchets au sein des systèmes agricoles, ce qui peut contribuer à lutter contre la pollution plastique grâce à des initiatives telles que le compostage des déchets organiques au lieu de recourir à des matériaux synthétiques.
- **Objectif 8 (Réduire au minimum les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience) :** L'intégration des principes de l'agroécologie peut offrir de multiples avantages en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Voir les sections consacrées à ce sujet pour plus de détails. Les techniques utilisées dans l'agriculture biologique, telles que les cultures de couverture, le travail réduit du sol et l'utilisation d'engrais biologiques, améliorent la santé des sols et augmentent la séquestration du carbone, réduisant ainsi efficacement l'empreinte carbone des activités agricoles. Outre l'atténuation, l'agroécologie renforce la résilience écologique des systèmes de production, les rendant mieux équipés pour s'adapter à la variabilité climatique. La diversité des systèmes de culture, l'agroforesterie et les pratiques de polyculture favorisent la biodiversité, qui est essentielle au maintien des fonctions et des services écosystémiques face aux facteurs de stress climatiques. En favorisant une grande diversité d'espèces, les systèmes agroécologiques peuvent mieux résister aux ravageurs, aux maladies et aux phénomènes météorologiques extrêmes, préservant ainsi la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.
- **Objectif 9 (Gérer durablement les espèces sauvages au profit des populations) :** Les principes de l'agroécologie encouragent des pratiques de récolte responsables qui respectent l'équilibre écologique, sont équitables et reconnaissent la valeur sociale de l'alimentation. Ce faisant, l'agroécologie protège et encourage l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales. Ainsi, l'intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire devrait permettre aux populations, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables et qui dépendent le plus de la biodiversité, de retrouver l'accès et la propriété des ressources naturelles qui, traditionnellement, sont utilisées de manière responsable.
- **Objectif 10 (Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture) :** Les principes agroécologiques visent intrinsèquement à accroître la biodiversité au sein des systèmes agricoles. L'intégration de cette logique dans la gouvernance alimentaire peut être considérée comme une étape nécessaire pour progresser vers la réalisation de cet objectif.
- **Objectif 11 (Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'humanité) :** L'agroécologie vise à tirer parti des fonctions et des services écosystémiques – plutôt que des intrants chimiques et des pratiques perturbatrices – pour soutenir la production agricole. À ce titre, l'intégration de ses principes dans la gouvernance alimentaire implique la restauration, le maintien et l'amélioration des services écosystémiques tels que la régulation de l'eau, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques liés aux ravageurs et aux maladies, ainsi que la protection contre les risques naturels et les catastrophes, dans l'intérêt de tous les êtres humains et de la nature.

- **Objectif 14 (Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux) :** Les principes de l'agroécologie visent, directement ou indirectement, à orienter les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques et les évaluations d'impact environnemental à tous les niveaux, afin que ceux-ci tiennent compte et tirent parti des processus écologiques, en particulier de la biodiversité, comme l'un de ses principes, pour la production alimentaire. À ce titre, les principes de l'agroécologie sont pleinement conformes à l'objectif et leur intégration dans la gouvernance alimentaire est essentielle pour progresser vers cet objectif.
- **Objectif 16 (Permettre des choix de consommation durables afin de réduire les déchets et la surconsommation) :** Les principes agroécologiques de « connectivité » et de « participation » visent à combler le fossé existant entre les producteurs et les consommateurs en raccourcissant les réseaux de distribution, en réintégrant les systèmes alimentaires dans les économies locales et en encourageant la participation des consommateurs et des producteurs aux processus décisionnels. Ce faisant, les consommateurs seraient exposés à des connaissances et à des expériences leur permettant de faire des choix alimentaires durables et de réduire le gaspillage et les pertes alimentaires avant et après la récolte.
- **Objectif 18 (Réduire les incitations néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives en faveur de la biodiversité) :** La mise en œuvre de cette option stratégique vise explicitement à réduire les subventions néfastes dans le domaine de l'agriculture et à les réorienter vers des pratiques favorables à la biodiversité, telles que celles promues dans le cadre de l'agroécologie.
- **Objectif 19 (Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité à partir de toutes les sources, dont 30 milliards de dollars par le biais du financement international) :** En intégrant les principes de l'agroécologie, on s'attend à orienter les investissements, tant publics que privés, vers des pratiques durables, des solutions fondées sur la nature et/ou les écosystèmes, marquant ainsi des progrès vers l'objectif financier de 200 milliards de dollars par an.
- **Objectif 20 (Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique et technique en faveur de la biodiversité) :** Les principes de l'agroécologie comprennent la co-création et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier par le biais d'échanges entre agriculteurs, ce qui correspond à cet objectif et contribue à sa réalisation.
- **Objectif 21** (**Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour orienter les mesures en faveur de la biodiversité) :** Sur la base des principes d'« équité » et de « co-création des connaissances », l'intégration des principes de l'agroécologie dans la gouvernance alimentaire implique également que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles à toutes les parties prenantes - décideurs, praticiens et grand public, comme le prévoit cet objectif.
- **Objectif 22 (Garantir la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous) :** Les principes de l'agroécologie consistent notamment à encourager l'organisation sociale et une plus grande participation à la prise de décision des producteurs et des consommateurs alimentaires afin de soutenir la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires, contribuant ainsi à la diffusion d'informations relatives à la biodiversité agricole.

## Autres avantages en matière de développement durable

Les principes agroécologiques concernent tous les ODD. Ce rapport donne un aperçu de la manière dont l'agroécologie contribue particulièrement à :

- **ODD 1 (Pas de pauvreté) :** améliorer les revenus des petits agriculteurs en augmentant les rendements et en diversifiant les produits agricoles.
- **ODD 2 (Faim « zéro ») :** améliorer la sécurité alimentaire en augmentant la quantité et la diversité des aliments produits par ménage.

- **ODD 3 (Bonne santé et bien-être) :** améliorer la nutrition en préservant la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux domestiques.
- **ODD 8 (Travail décent et croissance économique) :** créer des opportunités d'emploi.
- **ODD 10 (Réduire les inégalités) :** réduire les inégalités grâce à son caractère inclusif et soutenir en particulier les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.
- **ODD 12 (Consommation et production responsables) :** réduire la dispersion des pesticides dans l'environnement et réduire le gaspillage alimentaire en réutilisant les déchets organiques urbains comme engrais.
- **ODD 13 (Action pour le climat) :** atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et en améliorant la séquestration du carbone dans les sols.
- **ODD 15 (Vie terrestre) :** renforcer la biodiversité et les services écosystémiques grâce à des pratiques de gestion durable des terres.

---

## Principaux défis liés à la mise en œuvre, externalités négatives potentielles et compromis

La réussite de l'intégration des principes agroécologiques dans les interventions et les projets de gouvernance alimentaire dépend de leur conception judicieuse et de leur mise en œuvre efficace, qui peuvent être entravées par toute une série de défis techniques et non techniques, notamment :

- Les intérêts politiques et économiques acquis dans les systèmes alimentaires conventionnels peuvent s'opposer à la généralisation de l'agroécologie.
- Les compromis potentiels doivent également être pris en compte dans chaque contexte spécifique. Par exemple, selon la quantité et le type d'intrants, une réduction de leur utilisation pourrait entraîner une baisse de la productivité et/ou des revenus à court et moyen terme, et donc potentiellement une insécurité alimentaire accrue. En outre, les méthodes agroécologiques, si elles sont plus exigeantes en main-d'œuvre, pourraient alourdir la charge de travail des femmes et détériorer l'état nutritionnel des enfants (si les relations entre les sexes au sein des ménages ne sont pas prises en compte) en raison des contraintes de temps, des perturbations dans la prise en charge des enfants et du contrôle inégal des ressources du ménage.

---

## Mesures visant à minimiser les défis, les externalités négatives potentielles et les compromis

Les mesures suivantes, intégrées dans une conception globale et holistique visant à intégrer les principes agroécologiques dans les interventions en matière de gouvernance alimentaire, peuvent contribuer à atténuer les compromis et à relever les défis liés à la mise en œuvre :

- Tirer parti des forums mondiaux très médiatisés (par exemple, les réunions de la COP de la CCNUCC) pour changer le discours sur l'agroécologie et sensibiliser les décideurs politiques et les autres acteurs concernés du système alimentaire aux principes, concepts et avantages de l'agroécologie ; utiliser ces forums pour susciter un soutien et une prise de conscience en faveur des financements, des initiatives et des programmes de renforcement des capacités.
- Repenser le concept « nourrir le monde » afin de privilégier l'apport nutritionnel plutôt que la production calorique, en reconnaissant que l'augmentation de la production alimentaire n'est pas

nécessairement synonyme d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Réformer les politiques alimentaires afin de mieux prendre en compte les points de vue et les intérêts des groupes marginalisés (par exemple, les peuples autochtones et les communautés locales) qui ont démontré leur capacité, à condition de bénéficier d'un régime foncier sûr et d'autres droits, à produire des denrées alimentaires de manière durable tout en contribuant à la réalisation des objectifs gouvernementaux, notamment en matière de déforestation et de conservation de la biodiversité. Ces groupes peuvent également jouer un rôle essentiel dans la recherche agricole et les efforts de surveillance.
- Pendant les phases de transition, renforcez le soutien en donnant la priorité aux mesures« à effet rapide »ou faciles à mettre en œuvre qui démontrent les avantages (par exemple, la rentabilité) des approches agroécologiques. Par exemple, les pratiques d'amélioration de la fertilité des sols telles que le paillage, le compostage et la culture intercalaire avec des légumineuses.

---

# Outils, indicateurs et cadres de suivi

Des outils de suivi fiables, des indicateurs bien définis et des cadres complets sont essentiels pour suivre efficacement l'intégration des principes agroécologiques dans la gouvernance alimentaire et les résultats connexes en matière de biodiversité et de climat.

## Indicateurs permettant de suivre les résultats en matière de biodiversité

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont convenu d'un ensemble complet d'indicateurs principaux, composants et complémentaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du KM-GBF. Certains de ces indicateurs pourraient également servir à suivre la mise en œuvre de cette option stratégique. Ces indicateurs sont les suivants :

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 1 | A.2 Étendue de l'des écosystèmes naturels 1.1 Pourcentage des terres et des mers couvertes par des plans d'aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité 1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici à 2030 | | | |
| Cible 2 | 2.1 Superficie en cours de restauration | Par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveaux 2 et 3 de la typologie mondiale des écosystèmes ou équivalent), territoires autochtones et traditionnels, zones protégées ou autres mesures efficaces de conservation par zone, et type d'activité de restauration | 2.CT.1 Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres | |

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 3 | 3.1 Couverture des zones protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone | Par zones protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone ;<br>Par domaine, biome et groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveaux 2 et 3 de la typologie mondiale des écosystèmes ou équivalent)<br>Par zones importantes pour la biodiversité<br>Par efficacité (efficacité de la gestion des zones protégées)<br>Par type de gouvernance<br>Par territoires autochtones et traditionnels | | |
| Cible 4 | | | 4.CT.1 Nombre de ressources génétiques (a) végétales et (b) animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme<br>4.CT.2 Statut écologique des espèces<br>4.CT.3 Indicateur des conflits entre les humains et la faune sauvage<br>4.CT.4 Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction | |
| Cible 5 | | | B.CT.2 Indice Planète vivante pour les espèces utilisées | 5.CY.8 Commerce fondé sur la biodiversité, taux de croissance |
| Cible 6 | 6.1 Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes<br>6.b Nombre de pays adoptant des réglementations, des processus et des mesures pertinents pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes | Pour les indicateurs 6.1 et 6.2 :<br>Par groupe taxonomique<br>Par voie d'introduction | | |
| Cible 7 | 7.2 Concentration de pesticides dans l'environnement et/ou toxicité totale agrégée appliquée | Pour l'indicateur 7.2 :<br>Par type de pesticide<br>Par utilisation de produits pesticides dans chaque secteur | 7.CT.1 Bilan nutritif des terres cultivées | 7.CY.1 Tendances en matière de perte d'azote réactif dans l'environnement.<br>7.CY.6 Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées |
| Cible 8 | 8.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et à minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité | B.1 Ventilation :<br>Total des services de régulation climatique fournis par les écosystèmes et par type d'écosystème | 8.CT.2 Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques | |

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 9 | 9.1 Avantages tirés de l'utilisation durable des espèces sauvages<br>9.2 Pourcentage de la population exerçant des professions traditionnelles<br>9.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à gérer l'utilisation durable des espèces sauvages, à apporter des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, et à protéger et encourager l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales | Pour l'indicateur 9.2 :<br>Par type de profession<br>Par peuples autochtones et communautés locales<br>Par sexe<br>Par catégorie d'âge<br>Par catégorie rurale ou urbaine | | 4.CT.1 Nombre de ressources génétiques (a) végétales et (b) animales pour l'alimentation et l'agriculture conservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme |
| Cible 10 | 10.1 Proportion de la superficie agricole consacrée à une agriculture productive et durable | Pour l'indicateur 10.1 :<br>Par exploitations agricoles familiales et non familiales<br>Par cultures et élevage | 10.CT.1 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone | 10.CY.1 Indice d'agrobiodiversité<br>A.CY.19 Indice de la liste rouge (espèces sauvages apparentées aux animaux domestiques)<br>B.CY.2 Indice de la liste rouge (espèces pollinisatrices)<br>4.CT.4 Proportion des races locales classées comme menacées d'extinction<br>2.CT.1 Proportion des terres dégradées par rapport à la superficie totale |
| Cible 11 | B.1 Services fournis par les écosystèmes | | 11.CT.3 Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles | 11.CY.2 Proportion d'unités administratives locales ayant mis en place et appliquant des politiques et des procédures pour la participation des communautés locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement |
| Cible 14 | 14.b Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté et, le cas échéant, les comptes nationaux, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes ainsi que les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et les cibles du Cadre | | | |
| Cible 16 | 16.bNombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à encourager et à permettre aux populations de faire des choix de consommation durables | | 16.CT.1 Indice de gaspillage alimentaire<br>16.CT.2 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par PIB<br>16.CT.3 Empreinte écologique | 16.CY.1 Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable sont intégrées dans (a) les politiques éducatives nationales ; (b) les programmes scolaires ; (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des élèves |

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 18 | 18.1 Mise en place d'incitations positives pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité<br>18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité | Pour l'indicateur 18.1 : Par type d'incitation (taxes, redevances et droits, subventions, permis négociables, programmes de paiement pour les services écosystémiques et mécanismes de compensation)<br>Pour l'indicateur 18.2 : Par secteur (agriculture, pêche, combustibles fossiles et autres secteurs) | | |

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 19 | | | | 20.CT.1 Montant total des fonds alloués aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la vulgarisation de technologies respectueuses de l'environnement<br>D.CY.6 Financement international destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.7 Financement international destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.8 Financement international destiné à la réalisation des objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.9 Valeur monétaire du budget annuel consacré à la biodiversité par rapport au budget national total<br>D.CY.10 Pourcentage des dépenses annuelles consacrées à la biodiversité dans le budget national total<br>D.CY.11 Financement national destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.12 Financement national destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.13 Financement national destiné aux objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.14 Financement privé destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.15 Financement privé destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.16 Financement privé destiné aux objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité<br>D.CY.17 Financement privé mobilisé pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes |

| Cible KM-GBF | Indicateur d's binaire ou titre | Désagrégations facultatives | Indicateur de composante | Indicateur complémentaire |
|---|---|---|---|---|
| Cible 20 | 20.b Nombre de pays ayant pris des mesures significatives pour renforcer les capacités et le développement, l'accès et le transfert de technologies, et pour promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique | | 20.CT.1 Montant total des fonds alloués aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la propagation de technologies respectueuses de l'environnement | 20.CT.1 Montant total des fonds alloués aux pays en développement pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la propagation de technologies respectueuses de l'environnement |
| Cible 21 | | | 21.CT.1 Indice d'information sur les espèces<br>21.CT.2 Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux | |
| Cible 22 | Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales<br>22.b Nombre de pays prenant des mesures en faveur d'une représentation et d'une participation pleines, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décisions, ainsi que de l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et la protection intégrale des défenseurs des droits humains environnementaux | | 21.CT.2 Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux<br>22.CT.1 Proportion de la population adulte totale bénéficiant de droits fonciers garantis, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui considère que ses droits fonciers sont garantis, par sexe et type de tenure | 22.CY.2 Proportion de pays disposant de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les allocations en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes<br>22.CY.3 (a) Proportion de la population agricole totale disposant de droits de propriété ou de droits fonciers garantis sur les terres agricoles, par sexe ; et (b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les titulaires de droits fonciers sur les terres agricoles, par type de tenure<br>22.CY.4 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et/ou de contrôle des terres |

## Outils permettant de surveiller les résultats en matière de biodiversité

### BioMonitor4CAP

Ce projet financé par l'UE développe des systèmes de suivi et de surveillance simples et avancés pour la biodiversité agricole. Il combine des enquêtes de terrain traditionnelles avec des technologies innovantes telles que la télédétection, l'échantillonnage d'ADN environnemental, les méthodes optiques, les capteurs acoustiques, les drones et l'observation satellite de la Terre. Le projet se concentre sur quatre domaines principaux : la télédétection, les sols, les insectes et les oiseaux, offrant une approche holistique du suivi de la biodiversité dans les paysages agricoles.

**Lien :** https://www.biomonitor4cap.eu/en/

### Outil de critères agroécologiques (ACT) de Biovision

L'ACT s'appuie sur les 10 éléments de l'agroécologie définis par la FAO et les cinq niveaux de changement du

système alimentaire identifiés par Gliessman. Il fournit une évaluation structurée de la transition agroécologique, en mettant l'accent sur l'intégration des fonctions écologiques et de la biodiversité au niveau de l'exploitation agricole.

**Lien :** https://www.biovision.ch/infopool/tools/act-agroecology-criteria-tool/

#### Outil de la FAO pour l'évaluation des performances agroécologiques (TAPE)

Développé par la FAO, TAPE est un outil complet et progressif conçu pour mesurer la performance multidimensionnelle des systèmes agroécologiques, y compris les résultats en matière de biodiversité. Il évalue les exploitations agricoles et les communautés à l'aide d'indicateurs alignés sur les objectifs de développement durable (ODD), en ciblant spécifiquement la biodiversité (ODD 8.6.1). TAPE est convivial, ne nécessite qu'une formation minimale et est continuellement amélioré (par exemple, TAPE+) afin d'intégrer des fonctionnalités numériques et des mesures affinées.

**Lien :** https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/

### Outils permettant de surveiller les effets climatiques

#### FAO SHARP+ (Auto-évaluation et évaluation holistique de la résilience climatique des agriculteurs et des éleveurs)

Cet outil évalue la résilience climatique des ménages en se basant sur les connaissances et les priorités des producteurs agricoles, d'élevage et forestiers à l'aide d'une approche intégrée. Il peut être utilisé pour établir des preuves permettant une prise de décision et l'élaboration de politiques éclairées.

**Lien :** https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/70d979e6-a299-4aa5-8bd7-e8a018cacb3d/content

## Coûts de mise en œuvre

Aucune estimation n'a été trouvée dans la littérature.

## Intervention dans la pratique

Voici quelques exemples concrets d'intégration des principes agroécologiques dans la gouvernance alimentaire dans différents pays :

- L'Institut suisse de recherche en agriculture biologique (FiBL), en collaboration avec d'autres partenaires, a mené quatre essais à long terme comparant l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle au Kenya, en Inde et en Bolivie. Les résultats obtenus entre 2007 et 2019 montrent que le passage d'un système de substitution des intrants à un système agricole diversifié utilisant une approche agroécologique a permis d'obtenir des rendements similaires ou supérieurs à ceux d'un système de production conventionnel. Ces approches agroécologiques ont permis de réduire l'incidence/l'impact des ravageurs, d'améliorer les conditions du sol et d'améliorer globalement l'efficacité des ressources.

- Depuis 2009, l'ONG Partenariat du Développement Local soutient la mise en œuvre de pratiques agroécologiques dans la région du Plateau Nord en Haïti. L'organisation Economics of Land Degradation (ELD) a réalisé une évaluation des performances de l'agriculture agroécologique en Haïti. L'analyse a révélé que les méthodes agricoles agroécologiques généraient un revenu net par hectare plus élevé, même avec des coûts de production plus élevés. De plus, les pratiques agroécologiques ont augmenté la séquestration du carbone et la rétention d'eau dans le sol, réduisant ainsi l'érosion et renforçant la sécurité alimentaire.
- En réponse à une augmentation mondiale des prix des engrais chimiques entre 2020 et 2022, le gouvernement éthiopien a mis en place un groupe de travail chargé d'évaluer les mesures techniques, politiques et sociales pouvant être rapidement mises en œuvre pour pallier la pénurie d'engrais. Ces mesures comprenaient : l'accélération de l'enregistrement/la commercialisation d'engrais organiques alternatifs produits localement ; la mobilisation d'agents de vulgarisation pour promouvoir les engrais organiques et renforcer les capacités de production ; le maintien des subventions aux organisations et coopératives agricoles pour aider à couvrir les coûts de transport/distribution ; et un filet de sécurité pour les agriculteurs pauvres, le gouvernement et les ONG fournissant gratuitement des engrais et des semences.
- Lancé en 2008, le programme Écovillages au Sénégal a été mis en place pour aider au développement de villages agroécologiques à faibles émissions de carbone et résilients au changement climatique. Outre la formation des villageois aux principes de l'agroécologie/agroforesterie et à l'éducation environnementale, le programme soutient l'accès à des pompes hydrauliques solaires pour l'irrigation, à des cuisinières à haut rendement énergétique, à l'aménagement de terres agricoles et à d'autres initiatives. Il est supervisé par le ministère de l'Environnement et du Développement durable et financé par 14 partenaires nationaux et internationaux, dont le gouvernement sénégalais, le PNUD, le gouvernement japonais et des acteurs du secteur privé. En 2019, quelque 400 écovillages avaient été créés ou étaient en cours de création.
- En 2013, le gouvernement brésilien a lancé la première phase du Plan national pour l'agroécologie et la production biologique (PLANAPO), une initiative globale comprenant 125 actions distinctes menées par différents ministères. Une partie de cette initiative, le programme Ecoforte, soutient des programmes territoriaux visant à faciliter la transition vers une production agroécologique et des pratiques agricoles durables en transférant des fonds à des organisations sociales actives dans ce domaine. Les projets se sont principalement concentrés sur l'expansion des pratiques liées à la production agricole, la transformation des aliments, la production de semences écologiques, la certification, la commercialisation, l'élevage, les technologies de sécurité hydrique et d'autres mesures. Grâce aux mécanismes du programme, les fondations peuvent orienter les financements vers des actifs (par exemple, des machines, des installations) et des services (par exemple, l'assistance technique, la formation, l'éducation).
- La Tanzanie a lancé sa stratégie nationale pour l'agriculture biologique écologique (NEOAS) fin 2023. Celle-ci repose sur la contribution des approches agroécologiques à la sécurité alimentaire, aux revenus agricoles, à la conservation de l'environnement, à la résilience climatique et aux opportunités pour les jeunes et les femmes. Elle intègre également l'agriculture biologique et l'agroécologie en tant qu'initiative politique transversale dans la future stratégie nationale pour la biodiversité (NBSAP). Cette stratégie a été élaborée avec la participation d'un large groupe de parties prenantes.

## Références


1. 13 principes de l'agroécologie|. (26 juillet 2023). *Agroecology Info Pool*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.agroecology-pool.org/13aeprinciples/.
2. ACE : Agroecology Check for Enterprises (Contrôle agroécologique pour les entreprises). (4 juillet

2023). *Agroecology Info Pool*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.agroecology-pool.org/ae-check-for-enterprises/

3. Études de cas sur l'agroécologie. (n.d.). *Oakland Institute*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.oaklandinstitute.org/agroecology-case-studies
4. Outil d'évaluation financière de l'agroécologie. (n.d.). *Agroecology Coalition*. Consulté le 13 février 2024, sur https://agroecology-coalition.org/agroecology-finance-assessment-tool/
5. Agroecology Info Pool (2018). Plan national brésilien pour l'agroécologie et la production alimentaire biologique (PLANAPO). Extrait de https://www.agroecology-pool.org/wp-content/uploads/2018/10/Brazil-Factsheet-1.pdf
6. Agroecology Info Pool (2019). Résultats de modélisation. Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://www.agroecology-pool.org/modelling-results/.
7. Agroecology Info Pool. (2 octobre 2018). Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://www.agroecology-pool.org/showcases/.
8. Alliance entre Bioversity International et le CIAT. (2024). Rapport sur la journée de présentation de la deuxième cohorte du programme Food Systems Accelerator du CGIAR . https://alliancebioversityciat.org/publications-data/cgiar-food-systems-accelerator-cohort-2-pitch-day-report
9. B-ACT : Outil de critères agroécologiques pour les entreprises. (23 février 2023). *Agroecology Info Pool*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.agroecology-pool.org/b-act/.
10. Barrios, E., Gemmill-Herren, B., Bicksler, A., Siliprandi, E., Brathwaite, R., Moller, S., et al. (2020). Les 10 éléments de l'agroécologie : faciliter la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables grâce à des récits visuels. *Ecosystems and People*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/26395916.2020.1808705
11. Bezner Kerr, R., Postigo, J. C., Smith, P., Cowie, A., Singh, P. K., Rivera-Ferre, M., et al. (2023). L'agroécologie comme approche transformatrice pour faire face aux crises climatiques, alimentaires et écosystémiques. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, *62*, 101275.
12. Fondation Biovision pour le développement écologique. (2025). Pourquoi investir dans les entreprises agroécologiques est judicieux : résumé du guide d'investissement. https://www.biovision.ch/wp-content/uploads/2025/03/Infopool_AIG-Brief_Biovision_202502.pdf
13. Fondation Biovision. (2023). *Agroécologie : une opportunité de transformation pour la biodiversité et les conventions de Rio*. Extrait de https://www.agroecology-pool.org/wp-content/uploads/2023/06/Bio3Rio_Brief.pdf
14. Renforcer les SPANB grâce à l'agroécologie. (29 septembre 2023). *Agroecology Info Pool*. Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://www.agroecology-pool.org/national-biodiversity-strategies-and-action-plans/
15. Clark, M. A., Domingo, N. G. G., Colgan, K., Thakrar, S. K., Tilman, D., Lynch, J., et al. (2020). Les émissions mondiales liées au système alimentaire pourraient empêcher d'atteindre les objectifs climatiques de 1,5 °C et 2 °C. *Science*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.science.org/doi/10.1126/science.aba7357.
16. Darmaun, M., Chevallier, T., Hossard, L., Lairez, J., Scopel, E., Chotte, J.-L., et al. (2023). Évaluation multidimensionnelle et multi-échelle des transitions agroécologiques. Une revue. *International Journal of Agricultural Sustainability*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14735903.2023.2193028
17. Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) GmbH. (2024). On the economic potential of agroecology. https://www.giz.de/en/downloads/giz2024-en-on-the-economic-potential-of-agroecology.pdf
18. Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) GmbH. (2024). Agroécologie – Des principes aux voies de transformation. https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2024-en-agroecology-from-principles-to-transformative-pathways.pdf

19. Économie de la dégradation des sols. (2023). Évaluation de l'économie de l'agriculture agroécologique en Haïti. Consulté le 11 juin 2024, sur https://www.eld-initiative.org/fileadmin/ELD_Filter_Tool/Case_Study_Haiti_2023/Haiti_2023_Agroecology_ELD_Report_EN.pdf
20. ElDidi, H., et al. (2025). Plateformes multipartites pour faciliter les transitions agroécologiques : configurations et enseignements tirés de sept paysages vivants agroécologiques. Agroécologie et systèmes alimentaires durables, 49(1), 1-24. https://doi.org/10.1080/21683565.2025.2556433
21. Ellis, E. C., Klein Goldewijk, K., Siebert, S., Lightman, D., & Ramankutty, N. (2010). Transformation anthropique des biomes, 1700 à 2000. *Global Ecology and Biogeography*, *19*(5), 589–606.
22. F-ACT : Outil de critères agroécologiques au niveau des exploitations agricoles. (6 août 2021). *Agroecology Info Pool*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.agroecology-pool.org/fact/.
23. FAO, Fondation Biovision, Forum sur les politiques alimentaires pour le changement et Coalition pour l'agroécologie. (2023). *Série de dialogues sur l'agroécologie : Résumé des conclusions n° 3. – L'agroécologie comme réponse à la pénurie d'intrants agricoles*. Extrait de https://www.agroecology-pool.org/wp-content/uploads/2023/02/Outcome-brief-3-1.pdf
24. FAO. (2020). *Recommandations politiques du CSA sur les approches agroécologiques et autres approches innovantes pour des systèmes agricoles et alimentaires durables qui renforcent la sécurité alimentaire et la nutrition : première version*. Extrait de https://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1920/Agroecology_an_other_innovative/23_July_2020/1CFS_Agroecological_innovative_approaches.pdf
25. FAO. (2022). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022 : réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre les régimes alimentaires sains plus abordables. Rome : FAO. https://openknowledge.fao.org/items/ea9cebff-306c-49b7-8865-2aef3bfd25e2
26. FAO. (n.d.-a). Gouvernance responsable : une alimentation et une agriculture durables nécessitent des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces à différents niveaux, du local au national en passant par le mondial. *Agroecology Knowledge Hub*. Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://www.fao.org/agroecology/knowledge/10-elements/land-natural-resources-governance/en/?page=79&ipp=5&tx_dynalist_pi1%5Bpar%5D=YToxOntzOjE6IkwiO3M6MToiMSI7fQ%3D%3D
27. FAO. (n.d.-b). *Les 10 éléments de l'agroécologie qui guident la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*. Extrait de https://www.fao.org/3/i9037en/i9037en.pdf.
28. FAO. (n.d.-c). Outil d'évaluation des performances agroécologiques (TAPE). *Centre de connaissances sur l'agroécologie*. Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/.
29. FAO. (s.d.). Outil d'évaluation des performances agroécologiques (TAPE). https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/
30. Galgani, P., van Veen, B., Kanidou, D., de Adelhart Toorop, R., & Woltjer, G. (2023). *Méthode d'évaluation du prix réel des produits agroalimentaires*. Extrait de https://edepot.wur.nl/585906.
31. Geck, M. S., Crossland, M., & Lamanna, C. (2023). Mesurer l'agroécologie et ses performances : aperçu et discussion critique des outils et approches existants. Outlook on Agriculture, 52(3), 349-359. https://doi.org/10.1177/00307270231196309
32. GEF (2022). Dans un écovillage sénégalais, les enfants apprennent à connaître la nature tout en apprenant l'alphabet. *Fonds pour l'environnement mondial (GEF)*. Extrait de https://www.thegef.org/newsroom/news/senegal-ecovillage-children-learn-about-nature-alongside-their-abcs.
33. GIZ (2024). Position Paper: Agroecology. *Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ)* Extrait de https://www.giz.de/expertise/downloads/giz2024-en-position-paper-agroecology.pdf.
34. Hernández Lagana, M., Philips, S., & Poisot, A. S. (2022). *Auto-évaluation et évaluation holistique de la résilience climatique des agriculteurs et des éleveurs (sharp+) – Un nouveau document d'orientation pour les praticiens*. Extrait de https://www.fao.org/3/cb7399en/cb7399en.pdf.

35. HLPE. (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.* Consulté le 13 décembre 2024, à l'adresse https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4ac1286e-eef3-4f1d-b5bd-d92f5d1ce738/content.
36. HLPE. (2019). *Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables qui renforcent la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. Extrait de https://www.fao.org/3/ca5602en/ca5602en.pdf.
37. IFPRI (2024). Faire face aux crises multiples sur les marchés nationaux des engrais en Afrique : le cas de l'Éthiopie. *Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)*, tiré de https://www.ifpri.org/blog/grappling-compounding-crises-domestic-fertilizer-markets-africa-case-ethiopia/.
38. Centre international de physiologie et d'écologie des insectes. (Décembre 2024). Coup de pouce majeur pour l'agroécologie en Afrique. https://www.icipe.org/news/major-boost-agroecology-africa
39. IPBES. (17 mai 2019). Rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques | Secrétariat de l'IPBES. Consulté le 29 novembre 2024, à l'adresse https://www.ipbes.net/node/35274.
40. Kuria, A. W., et al. (2024). Comprendre les options, le contexte et les préférences des agriculteurs permet de co-concevoir des pratiques agroécologiques adaptées au contexte local pour la gestion des sols, de l'eau et des ravageurs : un exemple tiré des paysages vivants agroécologiques de Kiambu et Makueni, au Kenya. Frontiers in Sustainable Food Systems, 8, article 1456620. https://doi.org/10.3389/fsufs.2024.1456620
41. Lamine, C., & Dawson, J. (2018). L'agroécologie des systèmes alimentaires : reconnecter l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. *Agroécologie et systèmes alimentaires durables*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/21683565.2018.1432517
42. Leippert, F., Darmaun, M., Bernoux, M., & Mpheshea, M. (2020). *Le potentiel de l'agroécologie pour mettre en place des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires résilients au changement climatique*. Consulté le 13 février 2024, sur https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb0438en.
43. Millennium Institute. (2018). *L'impact de l'agroécologie sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) – Une analyse de scénario intégrée*. Extrait de https://www.biovision.ch/wp-content/uploads/2024/08/Infopool_iSDG-Report-on-Agroecology-and-SDGs.pdf.
44. Mockshell, J., et al. (2023). Transition vers des systèmes alimentaires agroécologiques : examen des incitations à l'adoption de pratiques agroécologiques et des résultats obtenus (document de travail). Bioversity International & CIAT. https://cgspace.cgiar.org/items/b6c95f37-1683-4a51-a397-1127514cffe5
45. Moeller, N. I., Geck, M., Anderson, C., Barahona, C., Broudic, C., Cluset, R., et al. (2023). Mesurer l'agroécologie : introduction d'un cadre méthodologique et d'une approche fondée sur une communauté de pratique. *Elementa: Science of the Anthropocene*, *11*(1). Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://online.ucpress.edu/elementa/article/11/1/00042/197669/Measuring-agroecology-Introducing-a-methodological
46. Nehring, R. (2025). Une approche critique de la coproduction de connaissances pour le développement. Revue des politiques de développement. https://doi.org/10.1111/dpr.70025
47. Niggli, U., Sonnevelt, M., & Kummer, S. (2023). Pathways to Advance Agroecology for a Successful Transformation to Sustainable Food Systems. In *Science and Innovations for Food Systems Transformation* (pp. 341–359). Consulté le 13 février 2024, sur https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-15703-5_18
48. Sinclair, F., Wezel, A., Mbow, C., Comba, S., Robiglio, V., & Harrison, R. (2019). *Les contributions des*

*approches agroécologiques à la mise en place d'une agriculture résiliente au climat*. Consulté le 13 février 2024, sur https://gca.org/reports/the-contributions-of-agroecological-approaches-to-realizing-climate-resilient-agriculture/

49. Snapp, S. S., Kebede, Y., Wollenberg, E. K., Dittmer, K. M., Brickman, S., Egler, C., et al. (2021). Examen rapide des données sur l'agroécologie et le changement climatique : performances des approches agroécologiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Consulté le 13 février 2024, à l'adresse https://hdl.handle.net/10568/113487.
50. Comité national suisse de la FAO. (2019). *L'agroécologie comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable. Document de travail*. Extrait de https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/International/Institutionen/CNS%20FAO/Agroecology.pdf.download.pdf/AgroecologySDGs_final_28_02_2019_accepted_English.pdf
51. Tataridas, A., Travlos, I., & Freitas, H. (2023). Agroécologie et plantes exotiques envahissantes : un jeu où le gagnant rafle tout. *Frontiers in Plant Science*, *14*, 1143814.
52. PNUE, Panel international des ressources. (Février 2022). Le potentiel de l'agriculture urbaine pour faire progresser plusieurs objectifs de développement durable : recommandations politiques du Panel international des ressources. https://wedocs.unep.org/20.500.11822/38399
53. PNUE. (Septembre 2024). Agendas municipaux pour l'agriculture urbaine et périurbaine : guide pour l'intégration de l'agriculture dans les processus d'urbanisme – Résumé. Programme des Nations Unies pour l'environnement. https://wedocs.unep.org/20.500.11822/46272
54. Wanyama, R. (2024). Modèles commerciaux agroécologiques pour les légumes-feuilles au Kenya. CGIAR. https://cgspace.cgiar.org/items/d42a8095-4361-4c43-8452-68681f498e0e
55. Wezel, A., Herren, B. G., Kerr, R. B., Barrios, E., Gonçalves, A. L. R., & Sinclair, F. (2020). Principes et éléments agroécologiques et leurs implications pour la transition vers des systèmes alimentaires durables. Une revue. *Agronomy for Sustainable Development*, *40*(6), 1–13.
56. WWF. (2021). *Farming with Biodiversity. Towards nature-positive production at scale*. Extrait dehttps://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/farming_with_biodiversity_towards_nature_positive_production_at_scale.pdf